

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

**DECISION n°2022-01 du 3 janvier 2022**

**OBJET : AVENANT N°1 - MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAISON DU PATRIMOINE –  
BOULANGERIE – CREATION D'UN LABORATOIRE DE PATISSERIE – LOT n° 6 : MENUISERIES  
EXTERIEURES**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la consultation relative au marché de travaux d'extension de la Maison du patrimoine - Boulangerie - Création d'un laboratoire de pâtisserie, alloti en dix lots : un 1<sup>er</sup> lot "terrassement/VRD", un 2<sup>ème</sup> lot "Gros œuvre", un 3<sup>ème</sup> lot "Charpente/couverture", un 4<sup>ème</sup> lot "Charpente/menuiserie", un 5<sup>ème</sup> lot "Couverture/ardoise", un 6<sup>ème</sup> lot "Menuiseries extérieures", un 7<sup>ème</sup> lot "Cloisons sèches", un 8<sup>ème</sup> lot "Revêtements de sols", un 9<sup>ème</sup> lot "Electricité" et un 10<sup>ème</sup> lot "Plomberie/ventilation" ;  
Vu les notifications d'attribution en date du 5 octobre 2021 ;

Considérant le réajustement du coût des travaux pour le lot n°6 "Menuiseries extérieures" proposé par la société BURGAUD ARCHITECTES, maître d'œuvre, en date du 21 décembre 2021 ;

**Décide :**

**Article 1** : Monsieur le Maire approuve l'avenant suivant :

**Lot n°6 "Menuiseries extérieures"**

Attributaire : ATLANTIQUE OUVERTURES – ZA des IV Nations – 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Marché initial du 05/10/2021                      Montant : 7 828,00 € HT

Avenant n° 1    Montant : 1 631,00 € HT

Nouveau montant du marché                      9 459,00 € HT

Le Maire,  
Patrick BEILLON

